

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Bureau international



WIPO | PCT



(10) Numéro de publication internationale

WO 2012/076772 A1

(43) Date de la publication internationale
14 juin 2012 (14.06.2012)

(51) Classification internationale des brevets :
D06F 81/06 (2006.01) *A47G 29/00* (2006.01)
A47G 1/02 (2006.01)

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2011/000640

(22) Date de dépôt international :
6 décembre 2011 (06.12.2011)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
10/04759 7 décembre 2010 (07.12.2010) FR

(72) Inventeur; et

(71) Déposant : PARIENTI, Raoul [FR/FR]; 92, boulevard de Cimiez, F-06000 Nice (FR).

(81) États désignés (*sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible*) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO,

DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (*sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible*) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

(54) Title : FOLD-AWAY IRONING DEVICE WITH STEAM GENERATOR

(54) Titre : DISPOSITIF DE REPASSAGE ESCAMOTABLE À CENTRALE VAPEUR

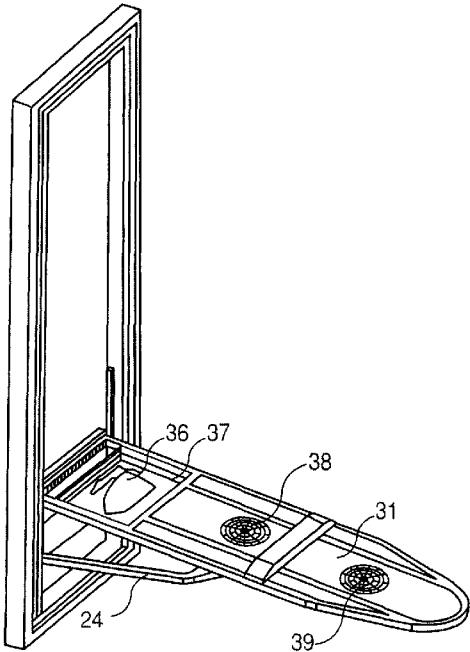


FIG. 3B

(57) **Abstract** : Fold-away ironing device comprising a frame (12) attached to the wall and in which there is an ironing board surrounded by a mobile frame (18). In a first position, the ornamental front part is visible in the frame fixed to the wall and the ironing board is folded away, and in the second position, the front part is folded away and the ironing board becomes visible. First pivot means comprising a top hinge and a bottom hinge at the right-hand end or at the left-hand end of the frame fixed to the wall forming a vertical axis allowing the ironing board to be pivoted through an angle of around 90° and, on the other hand, two hinges situated at the middle of the horizontal parts of the mobile frame forming the vertical axis (20) allowing the ironing board to pivot so that it becomes visible. Second pivot means allow the ironing board in the second position to be moved from the vertical position into the horizontal position.

(57) **Abrégé** : Dispositif de repassage escamotable comprenant un cadre (12) fixé au mur dans lequel se trouve une planche à repasser entourée d'un cadre mobile (18). Dans une première position, la partie avant ornementale est visible dans le cadre fixé au mur et la planche à repasser est

[Suite sur la page suivante]



escamotée, et dans une seconde position, la partie avant est escamotée et la planche à repasser est rendue visible. Des premiers moyens de pivotement comportant une charnière haute et une charnière basse à l'extrémité droite ou à l'extrémité gauche du cadre fixé au mur formant un axe vertical permettent de faire pivoter la planche à repasser d'un angle d'environ 90°, et d'autre part, deux charnières situées au milieu des parties horizontales du cadre mobile formant un axe vertical (20) permettent à la planche à repasser de pivoter de façon à la rendre visible. Des seconds moyens de pivotement permettent de faire passer la planche à repasser se trouvant dans la seconde position de la position verticale à la position horizontale.

Dispositif de repassage escamotable à centrale vapeurDomaine technique

La présente invention concerne les objets utilitaires escamotables installés dans les appartements ou hôtels et concerne en particulier un dispositif escamotable de planche et fer à repasser.

Etat de la technique

Le fer à repasser et la table à repasser qui lui est associée sont parmi les objets utilitaires qui sont indispensables dans une maison et dont une ménagère se sert fréquemment. Toutefois, malgré les perfectionnements tels que l'utilisation de la vapeur, l'occupation de repassage représente toujours une corvée compte tenu de la difficile mise en œuvre de l'outil. En effet il est toujours fastidieux de sortir la planche d'un placard souvent encombré, puis, de l'installer. Après quoi, il faut chercher le fer à repasser, le connecter sur le secteur et enfin, quand le travail est terminé, il faut recommencer toutes ces opérations dans l'autre sens.

Certains produits qui ont été mis sur le marché récemment comportent un placard et une planche à l'intérieur. Ils présentent l'inconvénient d'être encombrants, inesthétiques et peu fonctionnels. De plus la porte d'un tel placard restant ouverte durant l'usage gêne l'utilisateur dans son travail.

Un ensemble escamotable à repasser le linge est décrit dans le document GB-A-2.389.372. Cet ensemble comprend un cadre fixé au mur dans lequel se trouve une planche à repasser composée d'une partie arrière comportant une surface à repasser et d'une partie avant solidaire de la partie arrière constituant une surface ornementale ou un miroir. La planche peut prendre une première position dans laquelle la partie avant est visible et la partie arrière est escamotée et une

seconde position dans laquelle la partie avant est escamotée et la partie arrière rendue visible. Pour ce faire, la partie arrière comporte des moyens de pivotement adaptés pour faire passer la planche à repasser de la première position à la 5 seconde position, et pour faire passer la planche à repasser se trouvant dans la seconde position de la position verticale à la position horizontale en tant que console pour qu'un utilisateur puisse utiliser la surface à repasser.

Le document GB 765105 décrit un dispositif de repassage 10 escamotable comprenant un cadre fixé au mur et formant une cavité dans laquelle se trouve une planche à repasser, la cavité étant obstruée par une porte cachant la planche à repasser lorsqu'elle est fermée. Contrairement au document précédent, la planche à repasser de ce document ne comporte 15 pas une partie avant solidaire de la partie arrière constituant une surface ornementale ou un miroir, et ne peut pas prendre une première position dans laquelle la partie avant est visible dans le cadre fixé au mur et la partie arrière est escamotée, et une seconde position dans laquelle 20 la partie avant est escamotée et la partie arrière est rendue visible dans le cadre fixé au mur.

Dans le document EP 2.167.721 l'ensemble escamotable amélioré qui est décrit comporte une planche à repasser composée d'une partie arrière comportant une surface à 25 repasser et d'une partie avant solidaire de la partie arrière constituant une surface ornementale ou un miroir. La planche peut prendre une première position dans laquelle la partie avant est visible dans le cadre fixé au mur et la partie arrière est escamotée et une seconde position dans laquelle la 30 partie avant est escamotée et la partie arrière est rendue visible dans le cadre. Un premier moyen de pivotement permet de faire passer la planche à repasser de la première position à la seconde position et réciproquement, et un second moyen de pivotement permet de faire passer la planche à repasser se

trouvant dans la seconde position de la position verticale à l'intérieur du cadre à la position horizontale en tant que console pour qu'un utilisateur puisse utiliser la surface à repasser. Le premier moyen de pivotement est formé d'un chariot supportant un cadre entourant la partie arrière et en particulier la surface à repasser, le chariot étant déplacé latéralement d'un bord à l'autre du cadre au moyen de roues roulant de part et d'autre d'un rail guide de manière à faire passer la planche à repasser de la première position à la seconde position et réciproquement.

Par conséquent, l'ensemble décrit ci-dessus comporte des parties mécaniques en rotation telles que le chariot qui se déplace latéralement pour assurer l'ouverture et la fermeture, et dont les roues sont précontraintes pour assurer un déplacement rectiligne ce qui le rend extrêmement fragile et sujet à une usure prématuée. En outre, le chariot prend une place importante aussi bien dans la largeur que dans la hauteur, ce qui limite considérablement la surface utile consacrée à la planche à repasser à l'intérieur de son cadre. Un autre inconvénient de cet ensemble est qu'il est encombrant et lourd et le ratio de la largeur utile de la planche par rapport à la largeur totale ne permet pas un encombrement réduit.

25 Exposé de l'invention

C'est pourquoi, le but de l'invention est de fournir un dispositif composé d'une planche à repasser et d'un fer à repasser qui puisse être escamoté facilement contre un mur en ayant l'apparence d'un miroir ou un tableau et également déplié rapidement pour pouvoir être fonctionnel immédiatement sans faire appel à des parties mécaniques en rotation diminuant la surface utile consacrée à la planche à repasser.

L'objet de l'invention est donc un dispositif escamotable pour repasser le linge comprenant un cadre fixé au mur dans

lequel se trouve une planche à repasser entourée d'un cadre mobile et composée d'une partie arrière comportant une surface à repasser et d'une partie avant solidaire de la partie arrière constituant une surface ornementale ou un miroir. La 5 planche à repasser peut prendre une première position dans laquelle la partie avant est visible dans le cadre fixé au mur et la partie arrière est escamotée, et une seconde position dans laquelle la partie avant est escamotée et la partie arrière est rendue visible dans le cadre fixé au mur. Le 10 dispositif comporte des premiers moyens de pivotement adaptés pour faire passer la planche à repasser de la première position à la seconde position et réciproquement, et des seconds moyens de pivotement pour faire passer la planche à repasser se trouvant dans la seconde position de la position 15 verticale à la position horizontale en tant que console pour qu'un utilisateur puisse utiliser la surface à repasser. Les premiers moyens de pivotement comprennent d'une part deux charnières haute et basse situées à l'extrémité droite ou à l'extrémité gauche du cadre fixé au mur et formant un axe 20 vertical permettant au cadre mobile et à la planche à repasser de pivoter dans le sens contraire aux aiguilles d'une montre (ou vice versa) autour de l'axe vertical d'un angle d'environ 90° de façon à rendre visible la planche à repasser, et comprennent d'autre part deux charnières haute et basse 25 situées respectivement dans chacune des parties horizontales du cadre mobile et en leur milieu formant un axe vertical permettant à la planche à repasser de pivoter dans le sens des aiguilles d'une montre (ou vice versa) de façon à rendre la planche à repasser visible dans le cadre fixé au mur.

30

Description brève des dessins

Les buts, objets et caractéristiques de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit faite en référence aux dessins dans lesquels :

la figure 1 représente le dispositif de planche et fer à repasser selon l'invention escamoté et laissant visible la partie ornementale ;

les figures 2A, 2B, 2C et 2D représentent les phases 5 successives de pivotement pour rendre visible la planche à repasser;

les figures 3A et 3B représentent les phases successives de pivotement pour mettre la surface à repasser en position d'utilisation;

10 la figure 4 représente une vue en perspective du fer à repasser prêt à être utilisé ; et

la figure 5 représente une vue en coupe de la poignée du fer à repasser en position d'utilisation et en position de repos.

15

Description détaillée de l'invention

En référence à la figure 1, la planche à repasser comporte, dans une première position, une partie avant 10 qui est une surface ornementale telle qu'un tableau ou un miroir à 20 l'intérieur d'un cadre 12 fixé au mur.

Derrière la partie avant, une partie arrière est formée par la planche à repasser et le fer à repasser à vapeur associé aux dispositifs modernes de repassage tels qu'une brosse intégrant un tube perforé permettant de diffuser un jet 25 de vapeur sur un linge placé sur la planche.

Comme décrit ci-dessous. Lorsque la surface ornementale ou le miroir est visible, la partie arrière est escamotée dans une cavité du mur à l'intérieur du cadre 12.

Les figures 2A, 2B, 2C, 2D illustrent les phases de mise 30 en place de la partie arrière. En référence à la figure 2A, le dispositif de planche à repasser est d'abord sorti de la cavité par pivotement. Pour ce faire, on dégage le bord gauche d'un cadre mobile 18 qui entoure la planche à repasser et on fait pivoter ce cadre dans le sens contraire aux aiguilles

d'une montre autour de deux charnières (non montrées) situées en haut et en bas de la cavité 14, les deux charnières constituant un axe de pivotement vertical. Au départ, la planche peut être maintenue bloquée dans la cavité par tout 5 mécanisme adéquat qui se débloque lorsqu'une légère pression est exercée sur la planche à repasser.

A noter que, bien que les deux charnières sont placées à droite du cadre 12 dans le mode de réalisation représenté, elles pourraient se trouver à gauche de cette cavité et 10 entraîner un pivotement de la planche dans le sens des aiguilles d'une montre sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

Lorsque le cadre 18 contenant la planche à repasser a pivoté d'environ 90° comme illustré sur la figure 2B, la 15 partie arrière 22 contenant la planche à repasser devient visible et montre le dessous 23 de la planche à repasser.

L'action suivante illustrée sur la figure 2C consiste à faire pivoter dans le sens des aiguilles d'une montre la planche à repasser autour d'un axe vertical 20 formé par deux 20 charnières haute et basse situées respectivement dans chacune des parties horizontales du cadre mobile 18 et en leur milieu.

Lorsque la planche à repasser a pivoté de 90° ou plus comme illustré sur la figure 2D, la partie arrière 22 du dispositif contenant la planche à repasser se trouve sur 25 l'avant. L'action suivante est un mouvement de pivotement qui consiste à ramener le cadre 18 dans la cavité 14, le cadre 18 entraînant la planche à repasser dans son mouvement et l'obligeant à venir se placer dans la cavité 14 tout en étant entouré du cadre mobile 18. A la fin des actions décrites ci- 30 dessus, la partie arrière 22 du dispositif montrant le dessous 23 de la planche à repasser a ainsi pris la place de la partie avant, c'est-à-dire la surface ornementale ou le miroir. A noter que pendant le déroulement de ces actions, la planche à repasser a subi une rotation de 180°.

Lorsque la planche à repasser est rendue visible comme expliqué ci-dessus, elle est mise en place comme console selon les phases illustrées sur les figures 3A et 3B. Cette opération consiste à faire sortir la planche à repasser de son 5 cadre et à la rabattre en la faisant pivoter de 90° grâce à deux charnières (non montrées) situées en bas de la planche à repasser et de chaque côté et qui sont solidaires du cadre 18.

Le support de console adapté pour retenir la planche à repasser en position horizontale, visible sur la figure 3A, 10 comporte deux branches 24 et 26 dont les extrémités 28 et 30 sont en appui dans la partie basse du cadre 18. Lorsque la surface à repasser pivote comme illustré sur la figure 3A, les deux branches du support de console qui ont leurs extrémités supérieures pourvues d'ergots retenus en coulissant 15 respectivement dans des rainures 32 et 34 situées sous la table à repasser, effectuent un pivotement autour de deux ergots de situés aux extrémités inférieures 28 et 30 du support de console.

Après un pivotement de 90° de la planche à repasser, 20 celle-ci prend une position horizontale qui est sa position finale, la surface à repasser 31 se trouvant au dessus. Arrivée à cette position, la planche à repasser s'immobilise du fait que les extrémités des deux branches 24 et 26 du support de console sont parvenues respectivement aux 25 extrémités des rainures 32 et 34.

A noter que l'on peut prévoir un moyen de blocage tel que des trous situés dans les rainures 32 et 34 dans lesquels s'introduisent des ergots situés aux extrémités des branches 24 et 26 sollicités par des ressorts permettant ainsi à la 30 planche à repasser en position horizontale de s'immobiliser dans sa position de travail.

L'ustensile qui sert à repasser tel qu'un fer à repasser 36 muni de sa poignée 40 en position pliée se trouve en position escamotée dans une cavité 37 à l'extrémité de la

surface à repasser proche du mur comme le montre la figure 3B. A noter que dans cette position escamotée, la poignée 40 est en position pliée adjacente à la semelle 42.

Comme il a été mentionné ci-dessus, le fer à repasser 36 5 est un fer à repasser à vapeur. La planche est donc munie sur sa surface d'une grille adaptée permettant la circulation de la vapeur à travers le linge à repasser.

Le système intègre en outre les derniers perfectionnements connus en matière de repassage, à savoir:

10 1/ La planche est pourvue de ventilateurs 38 et 39 dont la rotation dans un sens permet de propulser de la vapeur vers l'extérieur de la planche et de bas en haut afin que ladite vapeur traverse le linge placé sur la planche. Pour ce faire la planche est reliée par un conduit de vapeur à un réservoir 15 de chauffe (non montré) qui génère de la vapeur.

2/ En faisant tourner les ventilateurs 38 et 39 dans l'autre sens, un flux d'air est orienté de haut en bas, et provoque une aspiration, ce qui permet de plaquer la linge à repasser sur la planche et facilite grandement l'action du fer 20 à vapeur ou du conduit de vapeur pour repasser la linge. Pour cette fonction, la planche est pourvue d'un moyen d'évacuation de l'air aspiré.

Selon une variante, l'ustensile servant à repasser consiste en une brosse intégrant un tube perforé qui se 25 branche sur l'embout du conduit de vapeur connecté au réservoir de chauffe qui produit de la vapeur. Cette brosse est mise en œuvre par l'utilisateur grâce à une poignée de préhension dans le but de la faire glisser sur le linge à repasser placé sur la planche. L'émission du flux de vapeur 30 émis par la brosse sur le linge permet un repassage rapide.

Le réservoir de chauffe peut se brancher et se débrancher instantanément grâce à un dispositif ad hoc, soit au fer à repasser à vapeur, soit à la brosse intégrant un tube perforé.

Selon un autre mode de réalisation, le réservoir de chauffe est intégré à l'extrémité de la planche et l'autre extrémité de la planche (partie arrondie) intègre la cavité 37 qui permet de ranger le fer et la brosse.

5 Outre le conduit de vapeur, un câble électrique permet d'assurer l'alimentation électrique du fer à repasser et la transmission des commandes de toutes les fonctions utiles au repassage.

Lorsque l'utilisateur veut se servir du fer à repasser 36, 10 il doit d'abord placer la poignée 40 en position d'utilisation représentée sur la figure 4. La poignée en position de repos, représentée en pointillés sur la figure 5, est verrouillée en position horizontale. Ce verrouillage est réalisé au moyen d'un bouton poussoir de verrouillage 44 en rotation autour 15 d'un axe et dont l'extrémité 46 est bloquée par une came 48 disposant d'un premier cran de verrouillage 49 pour verrouiller la poignée en position d'utilisation et d'un second cran de verrouillage 50 pour verrouiller la poignée en position de repos. Le bouton poussoir est retenu dans la 20 position de verrouillage grâce à un ressort de rappel 52. Pour déverrouiller, il suffit à l'utilisateur d'appuyer sur le bouton 44 et dégager ainsi son extrémité 46 du cran de verrouillage.

La poignée 40 dispose à sa base d'un crochet de 25 verrouillage 54 séparé de la came par un évidement 56. Lorsque l'utilisateur met la poignée en position de repos (en pointillés) après avoir appuyé sur le bouton poussoir 44 pour dégager l'extrémité 46 du cran de verrouillage 49, la poignée subit une rotation de 90° autour de son axe 58. Pendant cette 30 rotation, un ergot fixe en forme d'arc de cercle 60 s'introduit dans l'évidement 56 comme le montre la figure 5. Après relâchement du bouton poussoir 44, son extrémité 46 s'engage dans le cran de verrouillage 50. A ce moment, le fer à repasser est totalement immobilisé par l'ergot 60 bloqué

dans l'évidement 56 et sa poignée est verrouillée en position horizontale.

Le dispositif de planche à repasser escamotable et ses accessoires qui vient d'être décrit présente de nombreux 5 avantages. Outre les avantages déjà mentionnés dans le document EP 2.167.721, il présente, par rapport à l'ensemble escamotable décrit dans ce document, l'avantage de ne pas comporter de parties mécaniques en rotation et d'avoir un ratio de surface utile de la planche à repasser par rapport au 10 cadre bien plus important.

Revendications

1. Dispositif de repassage escamotable à centrale vapeur pour repasser le linge comprenant un cadre (12) fixé au mur et
5 formant une cavité (14) dans lequel se trouve une planche à repasser composée d'une partie arrière comportant une surface à repasser (31) et d'une partie avant (10) solidaire de la partie arrière constituant une surface ornementale ou un miroir, ladite planche à repasser pouvant prendre une première
10 position dans laquelle ladite partie avant est visible dans ledit cadre fixé au mur et la partie arrière est escamotée, et une seconde position dans laquelle ladite partie avant est escamotée et ladite partie arrière est rendue visible dans ledit cadre fixé au mur, ledit dispositif comportant des
15 premiers moyens de pivotement adaptés pour faire passer ladite planche à repasser de la première position à la seconde position et réciproquement, et des seconds moyens de pivotement pour faire passer ladite planche à repasser se trouvant dans la seconde position de la position verticale à
20 la position horizontale en tant que console pour qu'un utilisateur puisse utiliser ladite surface à repasser ;

ledit dispositif étant caractérisé en ce que

ladite planche à repasser est à l'intérieur d'un cadre mobile (18) pivotant grâce à une charnière haute et une
25 charnière basse situées à l'extrémité droite ou à l'extrémité gauche dudit cadre fixé au mur et permettant à ladite planche à repasser de pivoter dans le sens contraire aux aiguilles d'une montre (ou vice versa) autour dudit axe vertical d'un angle d'environ 90°, et

30 lesdits premiers moyens de pivotement comprennent d'une part une charnière haute et une charnière basse situées respectivement dans chacune des parties horizontales dudit cadre mobile et en leur milieu, lesdites charnières formant un axe vertical (20) permettant à ladite planche à repasser de

pivoter dans le sens des aiguilles d'une montre (ou vice versa) de façon à rendre visible la partie arrière de ladite planche à repasser comportant une surface à repasser.

2. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel
5 lesdits seconds moyens de pivotement sont constitués d'une part de deux charnières situées en bas de ladite planche à repasser et de chaque côté de celle-ci solidaires dudit cadre mobile (18) de manière à faire sortir la planche à repasser dudit cadre mobile et à la rabattre en la faisant pivoter de
10 90°, et d'autre part d'un support de console adapté pour retenir ladite planche à repasser en position horizontale composé de deux branches (24 et 26) dont les extrémités inférieures (28 et 30) sont en appui dans la partie basse dudit cadre mobile.

15 3. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel les deux branches (24 et 26) dudit support de console comportent chacune un ergot à leur extrémité supérieure, lesdits ergots étant retenus en coulissant respectivement dans des rainures (32 et 34) situées sous ladite table à repasser, et parvenant 20 à l'extrémité desdites rainures lorsque ladite planche à repasser a pivoté de 90° de sorte que celle-ci est bloquée en position horizontale.

4. Dispositif selon la revendication 3, dans lequel des trous sont situés dans lesdites rainures (32 et 34) et dans 25 lesquels s'introduisent lesdits ergots se trouvant à l'extrémité supérieure desdites branches (24 et 26) sollicités par des ressorts permettent à ladite planche à repasser en position horizontale de s'immobiliser dans sa position de travail.

30 5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel un ustensile à repasser tel qu'un fer à repasser (36) et/ou une brosse se trouve en position escamotée dans une cavité à l'extrémité de ladite planche à repasser proche du mur.

6. Dispositif selon la revendication 5, comportant en outre un réservoir de chauffe générant de la vapeur relié par un conduit de vapeur audit ustensile à repasser.

7. Dispositif selon la revendication 5 ou 6, dans lequel 5 ledit ustensile à repasser est un fer à repasser comportant une poignée (40) et une semelle (42), ladite poignée étant repliée contre ladite semelle lorsque ledit fer à repasser est escamoté.

8. Dispositif selon la revendication 7, dans lequel 10 ladite poignée (40) comporte un bouton pousoir de verrouillage (44) retenu en position de verrouillage grâce à un ressort de rappel (52), ledit bouton pousoir en rotation autour d'un axe (45) ayant son extrémité (56) bloquée par une came disposant d'un premier cran de verrouillage (49) adapté 15 pour verrouiller la poignée en position d'utilisation et un second cran de verrouillage (50) adapté pour verrouiller la poignée repliée contre ladite semelle lorsque le fer est escamoté.

9. Dispositif selon la revendication 5 ou 6, dans lequel 20 ledit ustensile à repasser est une brosse mise en œuvre par l'utilisateur grâce à une poignée de préhension de manière à la faire glisser sur le linge à repasser et permettre d'effectuer un repassage rapide.

10. Dispositif selon la revendication 5, comportant un 25 réservoir de chauffe générant de la vapeur au moyen d'un conduit de vapeur, et dans lequel ladite planche à repasser comporte des ventilateurs (38, 39) dont la rotation dans un premier sens permet de propulser de la vapeur vers l'extérieur de ladite planche à repasser et de bas en haut afin que la 30 vapeur issue dudit conduit de vapeur traverse le linge placé sur ladite planche.

11. Dispositif selon la des revendication 10, dans lequel la rotation des ventilateurs (38, 39) dans un second sens permet à un flux d'air orienté de haut en bas de provoquer une

aspiration, ce qui permet de plaquer le linge à repasser sur ladite planche à repasser et faciliter grandement l'action dudit ustensile à repasser pour repasser la linge, ladite planche à repasser comportant un moyen d'évacuation de l'air 5 aspiré.

1/4

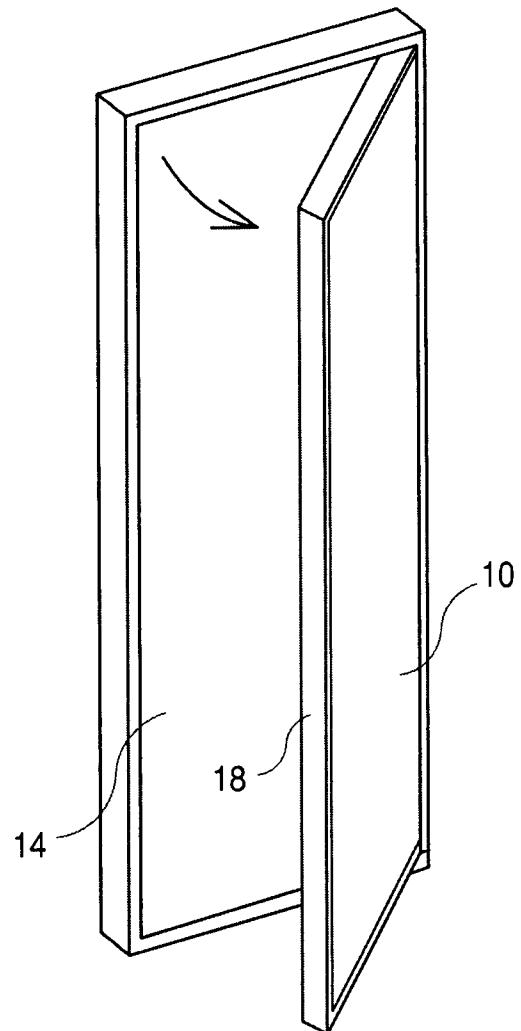
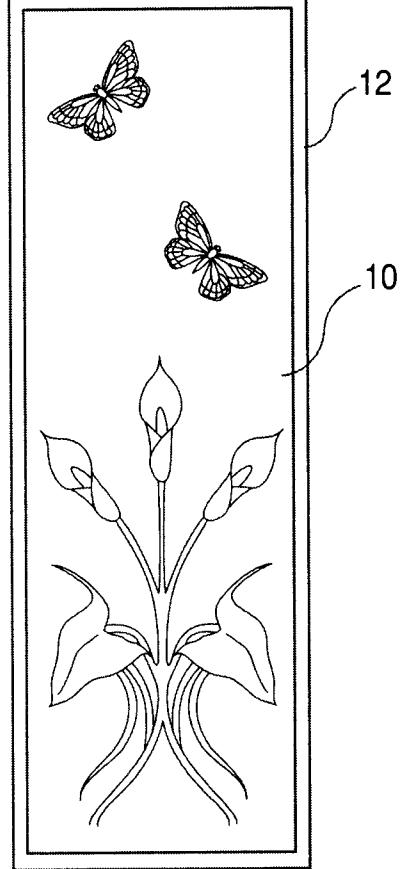


FIG. 1

FIG. 2A

2/4

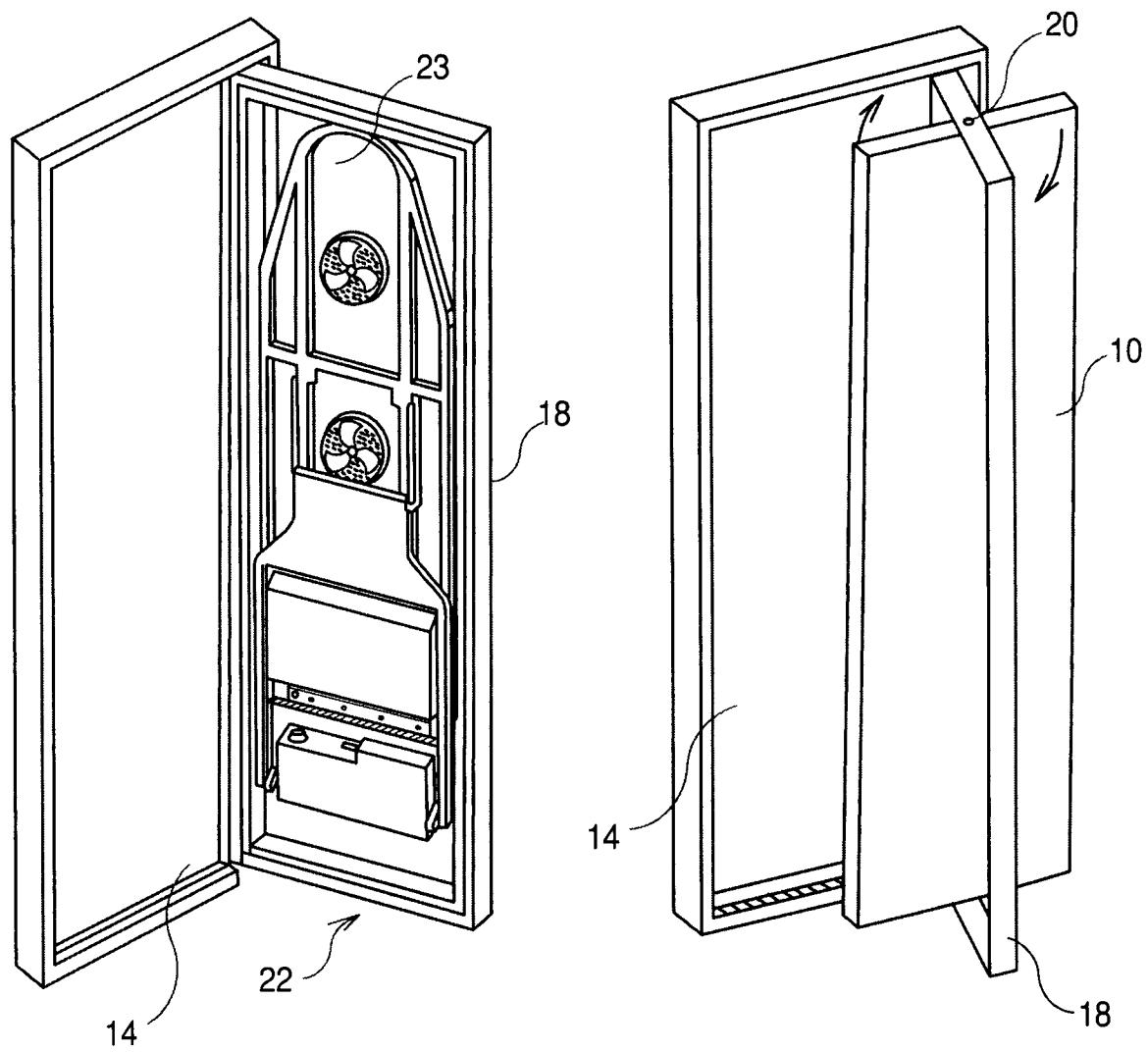


FIG. 2B

FIG. 2C

3/4

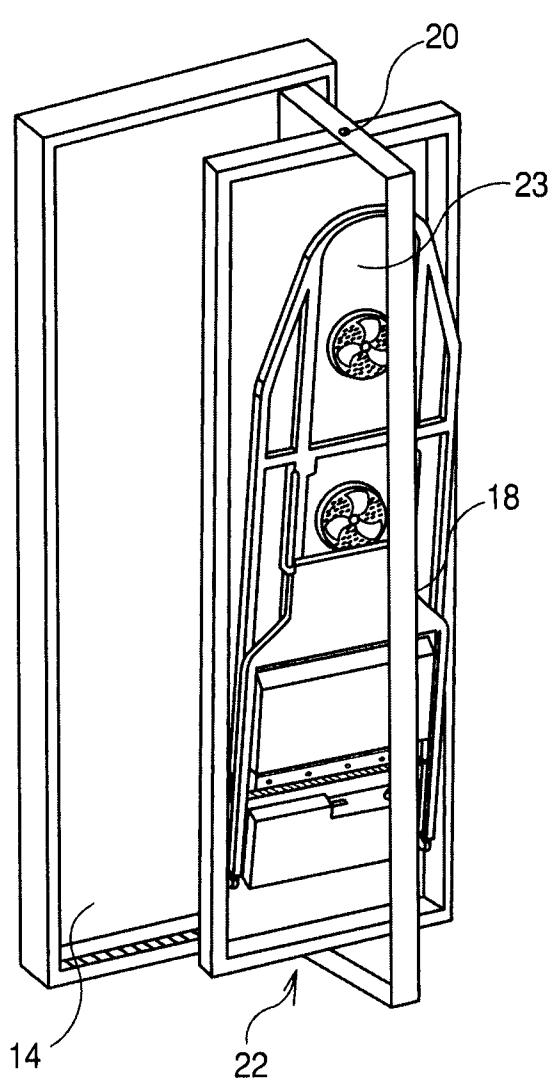


FIG. 2D

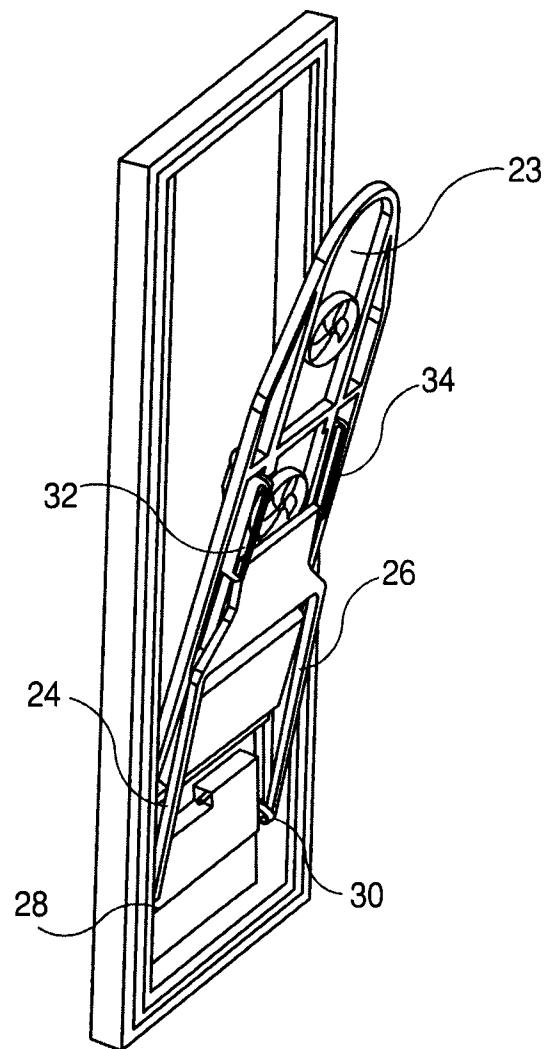
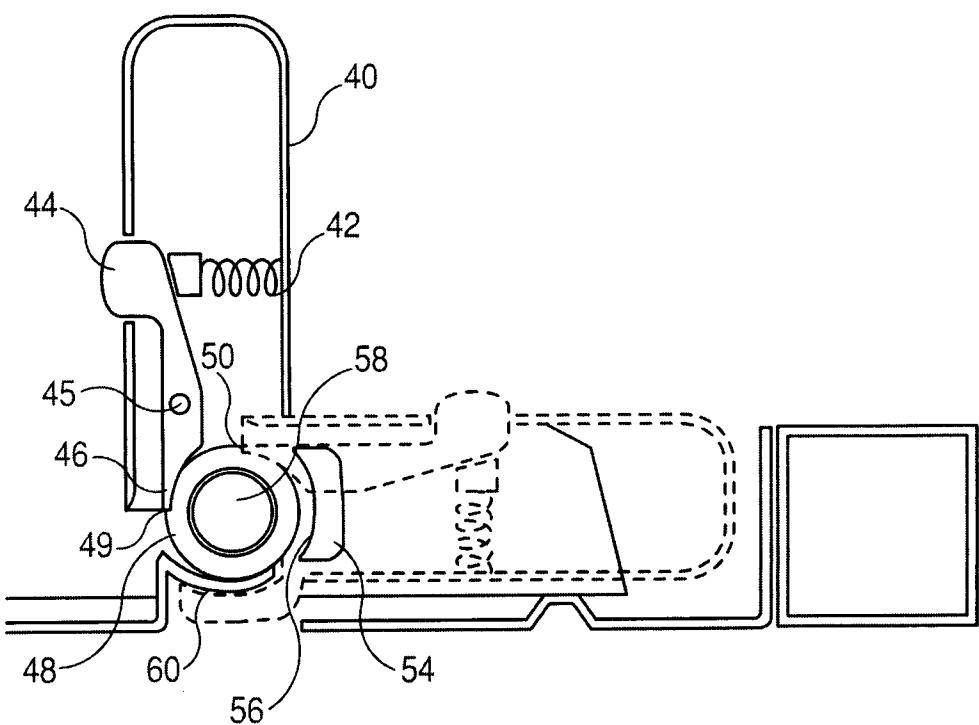
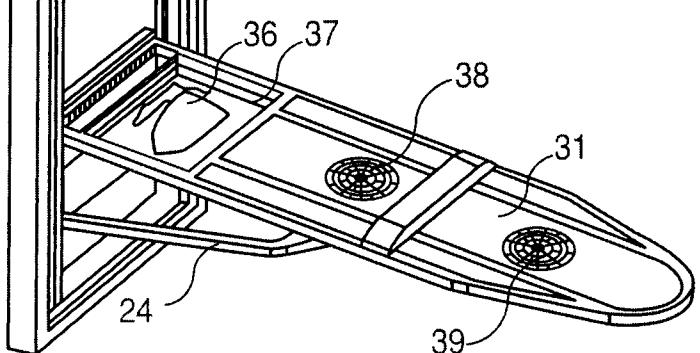
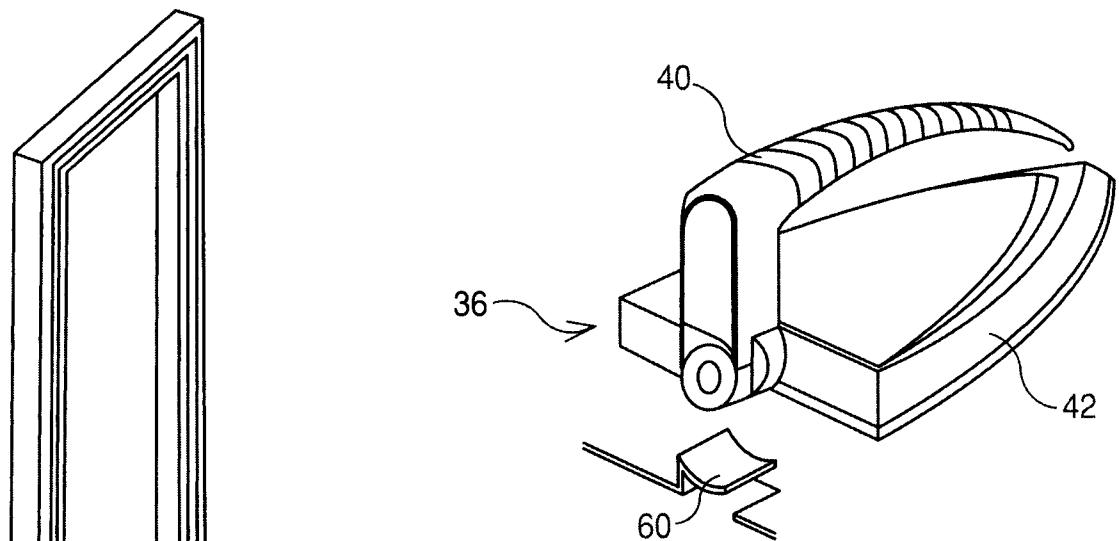


FIG. 3A

4/4



INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2011/000640

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
 INV. D06F81/06 A47G1/02 A47G29/00
 ADD.

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
D06F A47G

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	GB 765 105 A (JOHN LEONARD CLAYTON) 2 January 1957 (1957-01-02) claim 1; figure 1 ----- A WO 2007/077342 A2 (PARIENTI RAOUL [FR]) 12 July 2007 (2007-07-12) cited in the application the whole document -----	1-11 1-11

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

- "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- "E" earlier document but published on or after the international filing date
- "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- "&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search	Date of mailing of the international search report
14 March 2012	23/03/2012
Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer Dupuis, Jean-Luc

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2011/000640

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)		Publication date
GB 765105	A	02-01-1957	NONE	

WO 2007077342	A2	12-07-2007	CN 101622395 A EP 2167721 A2 FR 2895422 A1 JP 2010512891 A RU 2009136170 A US 2010018086 A1 WO 2007077342 A2	06-01-2010 31-03-2010 29-06-2007 30-04-2010 10-04-2011 28-01-2010 12-07-2007

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2011/000640

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
 INV. D06F81/06 A47G1/02 A47G29/00
 ADD.

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)
 D06F A47G

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)
 EPO-Internal

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	GB 765 105 A (JOHN LEONARD CLAYTON) 2 janvier 1957 (1957-01-02) revendication 1; figure 1 -----	1-11
A	WO 2007/077342 A2 (PARENTI RAOUL [FR]) 12 juillet 2007 (2007-07-12) cité dans la demande le document en entier -----	1-11

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

- "A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

"X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

"Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

"&" document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée	Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale
14 mars 2012	23/03/2012
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Fonctionnaire autorisé Dupuis, Jean-Luc

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2011/000640

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 765105	A	02-01-1957	AUCUN

WO 2007077342	A2	12-07-2007	CN 101622395 A 06-01-2010
			EP 2167721 A2 31-03-2010
			FR 2895422 A1 29-06-2007
			JP 2010512891 A 30-04-2010
			RU 2009136170 A 10-04-2011
			US 2010018086 A1 28-01-2010
			WO 2007077342 A2 12-07-2007
